

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public constitué dans le domaine de la recherche

NOR: ESRR0819089V

Par une décision de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 6 août 2008, la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public dénommé « MIND » (Microtechnologies pour l'industrie) en remplacement de l'ancienne dénomination « Centre de compétence en conception de circuits intégrés » (C4I) est approuvée.

La convention constitutive modificative peut être consultée au siège du groupement ou auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### Extrait de la convention constitutive

##### *Membres*

Le groupement d'intérêt public « MIND » est constitué entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le groupement d'intérêt économique Electronique et développement (GIE E&D) et le centre suisse d'électronique et de microtechnique.

##### *Objet*

Le groupement a pour objet :

- la mise en commun de moyens et de compétences afin d'aider les entreprises à innover dans le domaine de la microélectronique pour développer l'emploi et la valeur ajoutée ;
- la valorisation du savoir-faire et des développements des laboratoires par leur transfert dans le monde industriel.

Dans le cadre de ses moyens, il a notamment pour mission de :

- recueillir et formaliser les attentes et besoins des entreprises ;
- assurer la veille technologique, la formation et l'information nécessaire pour promouvoir la microélectronique auprès des entreprises et les accompagner dans leurs démarches ;
- réaliser des études, des conceptions, réaliser et tester des prototypes, conseiller des entreprises ;
- identifier les partenaires susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité ;
- développer les interactions entre les différents acteurs de la microélectronique et coordonner les collaborations ;
- assurer la structure d'interface entre la recherche et l'industrie en créant une plate-forme de recherche mutualisée qui réunit les compétences et les moyens des partenaires.

##### *Siège*

Le siège du groupement est fixé à Archamps, bâtiment Mont-Blanc, site d'Archamps, 74160 Archamps.

##### *Durée*

Le groupement est constitué pour une durée de huit années.

##### *Mode de gestion*

La tenue des comptes est assurée selon les règles de la comptabilité de droit privé.

### *Responsabilité*

Les droits statutaires des membres du groupement sont les suivants :

- CNRS : 60 % ;
- GIE E&D : 20 % ;
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique 20 %.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des obligations du groupement dans les mêmes proportions que ci-dessus.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs droits statutaires, sauf convention contraire avec un tiers contractant.